



Francisation des personnes immigrantes au Québec : l'inclusion par la formation continue et par l'éducation des adultes

Québec, le 26 septembre 2019. — Le Conseil supérieur de l'éducation rend public le document [Historique de l'offre de service en matière d'alphabétisation et de francisation des personnes immigrantes et réfugiées du Québec](#). Cette publication est issue des travaux de recherche qui alimentent la production d'un avis du Conseil, prévu pour le printemps 2020, intitulé provisoirement *La contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des familles réfugiées et immigrantes*.

Ce document dresse un portrait de l'évolution à la fois du concept gouvernemental de francisation des personnes immigrantes et des services gouvernementaux en matière de francisation de 1960 à nos jours. Cette analyse des services repose sur une lecture des plans d'action et des programmes gouvernementaux, principalement ceux relevant du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que des principaux rapports gouvernementaux qui se sont penchés sur le fonctionnement de ces services.

Citation :

« De 2014 à 2018, le Québec a accueilli une moyenne annuelle de plus de 51 000 personnes immigrantes. Parmi celles-ci, plus de la moitié (55,3 %) déclaraient connaître le français, ce qui signifie qu'environ 22 550 personnes, chaque année, sont susceptibles de recourir aux services de francisation. »

Maryse Lassonde, présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Soulignons que les changements apportés à l'offre gouvernementale en matière de francisation des personnes immigrantes adultes, notamment à la suite de l'adoption de la Politique québécoise en matière d'immigration de 2015, visaient l'atteinte d'une autonomie de langage qui permet d'être fonctionnel en société ainsi que l'acquisition de connaissances nécessaires afin de poursuivre des études ou d'être en mesure de travailler. Cette bonification cherchait à tenir compte des besoins professionnels des immigrants dans un contexte où l'immigration revêt une importance capitale, aux yeux du gouvernement, en matière de vitalité, de pérennité du français et du développement économique du Québec. En juillet dernier, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration annonçait de nouvelles mesures découlant de [l'octroi de financement supplémentaire](#) poursuivant ainsi la bonification de l'offre de services en matière de francisation.

Le Conseil supérieur de l'éducation :

- A été institué en 1964 en tant qu'organisme indépendant de consultation et de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation;

- Conseille le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et lui fait des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- Est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise;
- Accomplit sa mission par l'exercice de trois actions : la recherche, les consultations et les délibérations.

– 30 –

Source :

Michel Pelletier
Conseiller en communication
418-643-8072
michel.pelletier@cse.gouv.qc.ca